République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 07 novembre 2017 - N°12

L'an deux mil dix-sept, le 07 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : SOURET Lisiane, MOUTURAT Nicolas, TAFANI Gisèle, MICALLEF Florian, CROUZET Patrick, BRES Jean-Marc, BRESSY Armelle, BALAZUT Doriane, Mme DUCARRE Céline, MARTIN Julie, DUPEYRE Jean-Christophe, LANGLADE Max, MOUTAFIS Eric, THEOBALD Catherine.

Absent excusé : Néant

La secrétaire de séance était Mme BRESSY Armelle.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation.

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil :

Approuvé à la majorité. Pour 12 Abstention : Contre : 3

2- Adhésion à l'Agence Départementale d'aide aux communes et intercommunalités

Le conseil Départemental crée une agence réservée exclusivement aux collectivités : des techniciens et experts mettront leurs compétences aux services des collectivités afin de répondre au besoin de conseil et d'assistance d'ordre technique, juridique ou financier.
Cette agence est un établissement public administratif composé du Département et des collectivités adhérentes, présidée de droit par le président du Conseil départemental. Le conseil d'administration sera élu et composé de 12 maires et présidents d'intercommunalités et de 12 conseillers départementaux.
Les communes adhérentes contribueront à hauteur de 0.50 € par habitant (730.00€ pour Montfaucon).

Voté à l'unanimité.

3- Vente du terrain dit « Levêque »

Il s'agit du terrain incorporé dans le domaine communal, section B parcelle numéro 680 d'une superficie de 805 m².
Les offres devaient être remises avant le 25 septembre 2017. Une seule offre a été déposée. Il s'agit de l'offre de Monsieur TOURNIER Frédéric et de Madame MARTIN Julie, pour un montant de 84 000.00 €. Les frais de notaires resteront à la charge des acquéreurs.
Madame MARTIN Julie ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité (14 pour)

4- Participation à l'accueil des gendarmes mobiles

Chaque été, depuis 4 ans, la commune de Tavel héberge les gendarmes mobiles, venant en renfort durant la période estivale. La commune de Montfaucon participe à ces dépenses d'accueil à hauteur de 0.15 € par habitant, soit 219.00 €.

Voté à l'unanimité.

5- Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du Grand Avignon sur le transfert de la collecte des encombrants sur RDV pour 6 communes du Vaucluse

Le rapport a été approuvé par la CLECT du 05/07/2017, chaque commune du Grand Avignon doit se prononcer sur ce rapport. Ce rapport présente la modification de l'attribution de compensation des 6 communes concernées.

Voté à l'unanimité.

6- Rapport de la CLECT du Grand Avignon sur les transferts de l'entrée de la commune de Roquemaure, l'entrée de la commune de Montfaucon, la promotion touristique, les aires de passage.

Le rapport a été approuvé par la CLECT du 27/09/2017, chaque commune du Grand Avignon doit se prononcer sur ce rapport. Ce rapport présente l'attribution de compensation allouée à Roquemaure, Montfaucon (128 738.00 €) et fixe les conditions d'exécution des compétences « tourisme » et « aires de passage » dans les communes concernées.

Voté à l'unanimité.

7- Tableau des effectifs : création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM) principal de 1ère classe

Afin de pouvoir procéder à l'avancement de grade d'un agent communal, ce poste doit être créé au sein de l'effectif, parallèlement, le grade d'ASEM principal de 2ème classe est supprimé.

Voté à l'unanimité.

8- Attribution de chèques Cadhoc au personnel communal

Depuis décembre 2014, la municipalité offre des chèques Cadhoc au personnel communal pour les fêtes de fin d'années.
Cette année, le receveur de Villeneuve demande une délibération approuvant la mise en place de cette action sociale envers les agents communaux, d'un montant de 80.00 € par agent.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MOUTAFIS interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la commune dans le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR) et par conséquent des actions engagées par ce syndicat pour la commune de Montfaucon. Monsieur le Maire explique que la commune, du fait de son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, se conformera à la position de cette communauté. Il est envisagé le retrait de la commune de ce syndicat, et les actions engagées seront transférées soit au syndicat AB Cèze, soit à une régie. La commune de Montfaucon s'engage à défendre les travaux prévus par le SMABVGR.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

La secrétaire de séance,
Madame BRESSY Armelle

MAIRIE DE MONTFAUCON (Gard)

Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier